

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: Coordination interuniversitaire
Autor: Boss-Ormond, Marie-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

résultats obtenus dans l'évaluation. De même, elle jugerait utile d'examiner s'il est possible d'harmoniser des disciplines qui n'ont pas encore fait l'objet d'une coordination.

Les dispositions du mandat provisoire traitant des innovations méthodologiques relatives aux nouveaux programmes-cadres et au perfectionnement professionnel du corps enseignant seraient maintenus.

Les travaux de coordination relatifs aux degrés 7, 8 et 9 représentent l'aboutissement d'une entreprise jugée indispensable par toutes les associations professionnelles d'enseignants et par l'ensemble des départements. La réussite de cette opération facilitera l'introduction et la généralisation des programmes romands aux degrés 1 à 6; son échec remettrait vraisemblablement en question les travaux antérieurs et, fait plus grave, comprometttrait l'évolution pédagogique. Or, de la coordination romande dépendent dans une large mesure le développement des méthodes d'enseignement et l'application des principes les plus appropriés à favoriser l'épanouissement de l'élève.

MICHEL BOVARD

Michel Bovard est né en 1939. Scolarité primaire et secondaire à Lausanne. Etudes à l'Université de Lausanne: licence en lettres en 1962. De 1963 à 1967, maître au collège secondaire de Montreux. De 1967 à 1971, maître à l'Ecole supérieure de commerce, Lausanne. De 1971 à 1976, chef du Service des écoles secondaires et professionnelles de la ville de Lausanne; dès mars 1976, secrétaire général de l'enseignement de la ville de Lausanne.

De 1967 à 1970, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Vice-président de CIRCE II et président de CIRCE III.

Coordination interuniversitaire

L'année universitaire 1977-1978, si elle a été marquée au plan suisse par le rejet du projet de loi fédérale sur l'aide aux universités (LHR) et le maintien de la législation actuelle, a été placée — au niveau de la coordination romande — sous le signe d'une vaste *réflexion sur les objectifs généraux* que devrait revêtir une politique romande de coordination de l'enseignement et de la recherche universitaires.

La Conférence universitaire a en effet ressenti le besoin, après dix ans d'activité consacrés essentiellement à la mise en place des conventions de 3^e cycle et à la solution de problèmes particuliers, de définir quelques principes généraux de nature à faire progresser aussi la coordination au niveau des 1^{er} et 2^{es} cycles d'étude. Cet effort a abouti à un document de synthèse de la Commission permanente de coordination entre les universités romandes (CPCUR) qui est en train d'être discuté à la Conférence universitaire romande. Dans ce contexte, la secrétaire fut notamment chargée de procéder, auprès des cantons et des hautes écoles ayant part à la coordination romande, à une enquête faisant le point des problèmes en souffrance et essayant de dégager une série de domaines ou de disciplines justifiant une coordination au niveau du 1^{er}, du 2^{es} ou du 3^e cycle. Ces travaux devront déboucher sur un recensement précis de ces domaines, la définition du contenu des actions de coordination à entreprendre et l'établissement d'un ordre de priorité pour leur réalisation.

Il a été décidé, dans ce contexte, de procéder à l'échange et à la comparaison des différents plans de développement des hautes écoles, sinon pour ajuster les politiques de développement et de planification, du moins pour déceler à temps certains problèmes concrets de coordination à la lumière des intentions des universités. Ces différentes études devront être engagées et réalisées avant tout par la CPCUR, avec l'appui de groupes ad hoc, d'experts ou de membres des commissions scientifiques responsables des enseignements de 3^e cycle.

Cet effort général s'est doublé d'une réflexion plus particulière sur les activités d'enseignement et de recherche engagées en commun par les hautes écoles romandes dans le domaine des 3^{es} cycles. A cet effet, la CPCUR et la CFR (Commission financière romande) ont mandaté un groupe de travail formé en leur sein d'établir un bilan détaillé de ces activités et de formuler des suggestions pour l'avenir. Au seuil de l'année universitaire 1978-1979, la première phase de ce travail est achevée: partant d'une analyse détaillée de chaque 3^e cycle, la CPCUR émet, à l'intention de la CUR, une série de recommandations générales visant à la fois à diversifier le système existant et à l'étendre si possible à de nouveaux domaines, ainsi que des suggestions particulières à l'endroit des différents 3^{es} cycles romands. Une fois adopté par la CUR, ce document sera soumis à toutes les commissions scientifiques afin qu'elles se prononcent sur les options qu'il contient. Il conviendra aussi de susciter, par ce biais, des collaborations romandes dans des domaines pas encore couverts par les 3^{es} cycles institués par les conventions romandes (biologie animale, biologie moléculaire, économie nationale, etc.). Mais ce travail déborde largement déjà sur l'année à venir.

Quant aux autres activités des organes romands, elles peuvent se résumer de la manière suivante:

La Conférence universitaire romande s'est réunie à trois reprises (4 octobre 1977, 17 janvier et 27 juin 1978). Le point central dont elle s'est occupée est le problème de l'enseignement de l'archéologie en Suisse romande et sa coordination. Après avoir adopté les principes généraux contenus dans un rapport circonstancié de la CPCUR, elle a mandaté cette dernière de concrétiser, de concert avec la Conférence des doyens des facultés des lettres et sa commission des sciences de l'antiquité, les options générales arrêtées quant au développement et à la coordination de cette discipline. Cet effort devrait aboutir à la mise sur pied d'une ou plusieurs conventions aussi bien dans le secteur de l'archéologie que dans celui, plus général, des sciences de l'antiquité.

Quant à la Commission permanente de coordination, elle a tenu neuf séances et abordé principalement, en marge de ses discussions sur une politique romande de coordination, les points suivants:

- Tout d'abord le problème de l'enseignement de la psychologie et de la convention romande y relative, qui causent certaines difficultés en relation notamment avec le manque de mobilité au niveau des différentes orientations existant au seuil du 2^e cycle. Les interviews auxquelles elle a procédé, par la voix de son président, auprès des différents instituts romands devront faire l'objet d'un rapport de synthèse au début de l'année 1978-1979.
- Ensuite, le problème du recrutement des professeurs allemands par les universités romandes, qui est entravé par le fait que le système de retraite de la RFA et ceux appliqués dans la plupart de nos cantons sont fondamentalement différents. Ces différences étant de nature à compromettre la mobilité des enseignants allemands vers la Suisse romande, la CPCUR a estimé judicieux de charger un petit groupe de travail d'examiner le problème et de formuler des propositions de nature à atténuer, voire dissiper les effets de cette divergence.
- La situation des études de médecine à l'automne 1978. La Commission a pris connaissance du résultat de l'inscription préalable du mois de juin 1978. Compte tenu du fait qu'au plan romand, on enregistrait alors une légère diminution globale des effectifs, malgré une augmentation assez importante à Genève (11,9 % par

rapport à l'année précédente), elle a proposé à la CUR de maintenir libre l'accès aux études de médecine. En effet, les déséquilibres constatés ne justifiaient pas la mise sur pied d'un tel dispositif. Elle a pris acte toutefois du fait que, pour la première fois, des transferts d'étudiants devraient être organisés au plan romand (24, de Genève à Lausanne). Comme par le passé, les universités romandes se sont déclarées prêtes à accueillir un certain nombre d'étudiants de Berne et Zurich (état au 21 septembre 1978: Fribourg 90; Lausanne 10; Neuchâtel 15).

La *Commission financière romande*, enfin, s'est réunie à trois reprises (2 décembre 1977, 24 février 1978, 21 avril 1978). Lors de sa première séance, elle a examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1976-1977, soit un montant de dépenses de Fr. 1 326 301.—. Elle s'est penchée ensuite sur les projets de budget présentés par les commissions scientifiques pour l'année 1978-1979. Le budget global de cet exercice se monte à Fr. 1 553 098.—. La Commission a adopté en outre un projet de nouvelles directives concernant l'établissement des rapports annuels. Ces directives, qui s'inscrivent dans le prolongement de l'étude des 3^{es} cycles par les organes romands, devraient permettre de mieux cerner la nature et le développement de ces enseignements. Quant aux résultats définitifs de l'exercice 1977-1978, ils ne pourront être donnés qu'après vérification et adoption des comptes.

On pourrait tirer de cet aperçu la *conclusion* que, durant l'année 1977-1978, la coordination universitaire romande n'a pas grandement progressé dans les faits. Certes, aucune convention nouvelle n'a vu le jour durant cette année et aucun accord n'est venu couronner des projets d'envergure (la seule réalisation obtenue — la convention entre l'EPFL et l'université de Neuchâtel sur l'enseignement en micro-technique — l'a été par voie d'accord bilatéral). Certains problèmes, comme celui de la fusion des écoles romandes de pharmacie, restent entiers. Toutefois, la pause de réflexion que se sont accordée les organes romands de coordination devrait permettre non seulement de mettre au point une ligne de conduite pour les années à venir, et de reprendre les questions en souffrance, mais aussi d'étendre effectivement la coordination à des domaines nouveaux, notamment au niveau des études de 1^{er} et 2^e cycle. A cet égard, l'échec d'un projet de loi fédérale visant à améliorer la coordination entre les hautes écoles suisses devrait précisément — une fois dissipé l'impact psychologique négatif de l'événement — constituer un argument de poids en faveur d'une collaboration accrue entre les universités romandes.

M.-C. BOSS-ORMOND

*Secrétaire générale de la Conférence romande
des départements de l'instruction publique
des cantons universitaires*